



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques

**Bureau de la coordination
et des procédures environnementales**

Saint-Denis, le 13 mai 2022

Dossier n° 2022-01

Le Préfet de la région Réunion

à

N°000763 /SG/SCOPP/BCPE

KHEOPS DEVELOPPEMENT
10, chemin Fanny Mouta
97412 BRAS-PANON

Affaire suivie par :
M. Thierry GONNET/Mme Fabiola CANDAPIN
Tél : 0262 40 76 39/34
fabiola.candapin@reunion.pref.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant le projet d'opération immobilière de 120 logements, nommée "Clos des vacoas", situé sur la commune de Saint-André.

P.J. : 1

Vous m'avez transmis le 10 janvier 2022, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant le projet de création d'une opération immobilière de 120 logements, nommée "Clos des vacoas", situé sur la commune de Saint-André.

Par courrier en date du 25 janvier 2022, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de renseignements complémentaires vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite, conformément à l'article R. 214-35, 3ème alinéa, du code de l'environnement.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Régine PAM

Copie :
- DEAL/SEB
- M. le sous-préfet de Saint-Pierre